

DEPARTEMENT DE L'ISERE



MAIRIE DE CHARNECLES
260, CHEMIN DE L'EGLISE
38140 CHARNECLES
Tél. 04.76.91.07.29
Fax. 04.76.93.27.26
e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES
SEANCE DU 23/05/2024
Délibération N°2024-028**

Nombre d'élus : 15	Présents : 8	L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois mai à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnecles.
Absent(s) : 7	Procuration(s) : 4	
Date de convocation : 15/05/2024		

Etaient présents :

Nadine REUX, Séverine FAISST, Marie-Laure CHIFFE, Christine LABBÉ, Sophie BOURDIS-GOUYON, Yvette COLLIAT, Gilles LANÇON, Luc PASCAL.

Ont donné procuration :

Cédric POMMIER a donné pouvoir à Christine LABBÉ ;
Pascale POMMIER a donné pouvoir à Marie-Laure CHIFFE ;
Bertrand RICHARD a donné pouvoir à Nadine REUX ;
Marie-Christine ROBIN a donné pouvoir à Séverine FAISST.

Absents :

Maryse BOUCLET, Cédric POMMIER, Pascale POMMIER, Xavier PEDRAZZOLI, Pascal PRALY, Bertrand RICHARD, Marie-Christine ROBIN.

Secrétaire de séance : Yvette COLLIAT

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

Madame le maire propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en supprimant le point relatif à l'installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission. En effet, la Préfecture a informé la collectivité que l'installation ne nécessitait pas de délibération.

L'assemblée approuve cette proposition à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS

2024

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28 mars 2024.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 12 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention ».

DÉLIBÉRATION 2024-028: LANCEMENT DE LA CONSULTATION RELATIVE AU MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE CONCERNANT LES TRAVAUX DE LA MAISON DES VERGERS-LOT N°2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-14-15

VU les articles L2113-6 et suivants du Code de la commande publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le projet de travaux relatif à la Maison des Vergers-lot n°2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-14-15

Madame le maire **EXPLIQUE** qu'il convient d'organiser dans le cadre du projet de travaux susmentionné, la mise en concurrence de candidats en capacité de réaliser les travaux de la Maison des Vergers et concernant les lots suivants :

- Lot n°02 : Terrassement / Gros-œuvre ;
- Lot n°03 : Charpente / Couverture / Zinguerie / Bardage bois ;
- Lot n°04 : Etanchéité ;
- Lot n°05 : Menuiseries extérieures ;
- Lot n°06 : Serrurerie ;
- Lot n°07 : Façades ;
- Lot n°08 : Isolation / Plâtrerie / Peinture / Finitions ;
- Lot n°09 : Sols souple ;
- Lot n°10 : Carrelage / Faïence ;
- Lot n°11 : Menuiseries intérieures ;
- Lot n°12 : Electricité / Courants forts et faibles ;
- Lot n°13 : Chauffage / Ventilation / Climatisation ;
- Lot n°14 : Plomberie / Sanitaires ;
- Lot n°15 : Aménagements extérieurs / VRD.

Elle **DIT** que la procédure concernée est celle du marché public à procédure adaptée.

Elle **PROPOSE** donc à l'assemblée de :

- l'autoriser à lancer la procédure de passation du marché public précité ;
- l'autoriser à signer le marché après attribution, ainsi que tous les documents s'y rapportant, sous réserve de l'inscription des crédits budgétaires.

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

ID : 038-213800840-20240523-2024_028-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 12 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention », à l'unanimité,

ACCEPTTE ces deux propositions.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 29/05/2024

Le maire,
Nadine REUX.

